

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 8*Objet :*
Marché assurances
*2021-2024**Date de convocation :**29 octobre 2020**Date d'affichage :**29 octobre 2020**Nombre de Conseillers*
en exercice :

23

Nombre de présents :
*19**Nombre de votants :*
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)L'an deux mille vingt
Le 5 novembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Monsieur le Maire indique que le marché des assurances de la mairie arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Pour ce faire, une consultation a été effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire. Monsieur le Maire informe du déroulé de la procédure et indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 septembre 2020 et le 27 octobre 2020 et a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

- lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : formule de base pour un montant de 16 068.13 € TTC (0.84€/m2 ht) à la SMACL,
- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : formule de base pour un montant de 7 124.24 € TTC (0.817% masse salariale) et la PSE 1 (Risque environnementaux) pour un montant de 490.50 € TTC à la SMACL,
- lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes : formule de base et la PSE 1 (bris de machine) pour un montant de 5 047.10 € TTC à PILLIOT/Great lakes,
- lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité : formule de base pour un montant de 500 € TTC à PILLIOT/MALJ,
- lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : lot infructueux
- lot 6 : assurance des prestations statutaires Contrat en formule de base (décès, accident du travail, maladie imputable au service), la PSE 1 (longue maladie, longue durée) et la PSE 2 (maladie ordinaire franchise 15 jours fermes) à GRAS SAVOYE/AXA Vie france.

Montant : 7% de la masse salariale - prime annuelle sans les charges patronales 38 150 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés tels qu'énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE d'attribuer les marchés des contrats d'assurance conformément à la décision de la Commission d'Appel d'offres.

ACCEPTTE de relancer le lot n° 5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL